



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP externe**

**Section : conducteurs routiers**

**Session 2023**

Rapport du jury présenté par : Jean-Marc DESPREZ, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Président du jury.

# Sommaire

Avant-propos et remerciements

1. Textes officiels de référence

2. Les épreuves

2.1. Épreuve d'admissibilité

2.2. Épreuve d'admission (leçon)

2.3. Épreuve d'admission (entretien)

3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats lors des épreuves d'admission

4. Statistiques

5. Épreuve d'admissibilité, éléments de corrigé, commentaires et conseils aux candidats

6. Épreuve d'admission (leçon)

6.1. Constats

6.2. L'exploitation pédagogique, une difficulté récurrente chez les candidats

6.3. Commentaires

6.4. Conseils aux candidats

7. Épreuve d'admission (entretien), commentaires et conseils aux candidats

8. Ressources pour se préparer

## Avant-propos

Au travers de trois épreuves de concours, l'État employeur, s'assure que les candidats qu'il recrute possèdent bien les compétences en adéquation avec la fonction et les missions d'enseignant qu'ils auront à exercer.

La session 2023 s'inscrit à la fois dans la continuité des sessions antérieures permettant une évaluation des compétences professionnelles attendues pour enseigner la conduite routière, de ce fait l'évaluation des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques des candidats lors des épreuves d'admissibilité et d'admission ont été renforcées.

En référence à la définition des épreuves, les candidats sont évalués sur la base des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Cette définition des épreuves précise également les attendus.

Si le coefficient de l'épreuve d'admission est double de celui de l'épreuve d'admissibilité, pour autant l'épreuve écrite conserve un caractère sélectif. Les futurs candidats ont tout intérêt à se préparer correctement à cette épreuve écrite pour améliorer leurs chances de réussite en vue de l'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité est construite de manière à évaluer un spectre large de compétences et de connaissances technologiques et professionnelles nécessaires à la maîtrise des activités de la conduite et du transport routier de marchandises. Toutes les activités professionnelles décrites dans le référentiel des activités professionnelles des CAP CLM<sup>1</sup> et CRM et du baccalauréat professionnel CTRM<sup>2</sup> sont susceptibles d'être couvertes par les futurs sujets.

L'épreuve d'admission de leçon est à la fois, pour les candidats, une démonstration de savoir-faire professionnels à mobiliser dans le cadre de l'enseignement de la conduite routière. Au travers des mises en situations professionnelles, il s'agit de démontrer une capacité à analyser des situations professionnelles relevant de la conduite routière. Cette épreuve s'attache à évaluer la capacité pour les candidats à replacer la thématique imposée, les contextes rencontrés et activités proposées, et les problèmes abordés dans le cadre de la conception d'une séquence pédagogique.

L'épreuve d'admission d'entretien a permis aux candidats de valoriser leurs parcours et aux membres de jurys d'évaluer leurs capacités à se projeter dans le métier d'enseignant et à porter les valeurs de la république. Cette épreuve, au travers de deux mises en situation, a amené les candidats à démontrer leurs capacités à agir en futur fonctionnaire d'état, garant et porteur des valeurs de la République et de laïcité.

Cette année, et dans la suite des travaux de jurys engagés l'année précédente, les candidats étaient accompagnés dès le début de l'épreuve pratique dans l'appropriation d'un thème spécifique, véritable fil conducteur imaginé pour les besoins de cette épreuve et associé aux différentes mises en situation professionnelles. Un environnement numérique de travail était également mis à leur disposition tout au long de l'épreuve, les candidats disposaient de cet environnement (tablette, clé usb et PC) durant les épreuves pratiques pour consulter des ressources, prendre des photos, rechercher des informations, préparer leur présentation orale.

Dans tous les cas, ces trois épreuves nécessitent a minima une préparation adaptée. Une préparation sérieuse et soutenue est un atout certain pour la réussite au concours. Afin de bien préparer ces épreuves, je conseille fortement aux futurs candidats de lire attentivement les commentaires liés aux épreuves contenus dans ce rapport et de bien analyser les sujets publiés sur le site du ministère, qui montrent parfaitement les concepts liés à la conception de séquences de formation (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>). La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des baccalauréats professionnels est un préalable incontournable.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP impose aux candidats un investissement professionnel et personnel préalable. Il est important que les candidats fassent la démonstration d'une véritable motivation à devenir enseignant. Le jury attend également des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale de qualité.

---

<sup>1</sup> conducteur livreur de marchandises

<sup>2</sup> conducteur transport routier marchandises

## Remerciements

*Des remerciements à toutes celles et ceux, membres du jury, qui ont contribué à la bonne marche de ce concours ainsi qu'à la rédaction de ce rapport.*

Les épreuves d'admission de la session 2023 se sont déroulées au Lycée polyvalent Ettore BUGATTI, rue des jonquilles, à ILLZACH (68110) près de MULHOUSE, dans l'académie de STRASBOURG

Le président et les membres du jury tiennent à remercier la sous-direction du recrutement et plus particulièrement la gestionnaire du ministère en charge de ce concours pour sa disponibilité, sa réactivité et pour la bonne marche de ce concours.

Nos remerciements aux services de la division des examens et concours de l'Académie de STRASBOURG et au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en charge de l'organisation de ce concours, pour l'aide et l'assistance apportée dans la gestion matérielle et financière, pour la mise à disposition des personnels de surveillance et d'assistance.

Le président et les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à monsieur le proviseur et son équipe de direction, au directeur délégué aux formations et à ses assistantes, aux personnels du lycée pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leur ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Nos remerciements aux enseignants du pôle « automobile et conduite routière » du lycée qui se sont organisés pour que ce concours puisse disposer des salles et ressources existantes et d'une assistance appréciée dans l'organisation sur le plateau technique.

Jean-Marc DESPREZ, Président du jury

# 1. Textes officiels de référence

Le guide pratique à l'usage des candidats pour s'inscrire et se préparer aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les postes offerts au concours externe de la session 2023 étaient au nombre de :

Concours de l'enseignement public, concours externe du CAPLP :

Sections et options	Nombre de postes
Conducteurs routiers	20

Concours de l'enseignement privé sous contrat, concours du CAFEP-CAPLP :

Sections et options	Nombre de contrats
Conducteurs routiers	0

Les candidats pouvaient prendre connaissance et consulter le descriptif des épreuves ainsi que le calendrier des épreuves à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

Les textes officiels régissant les concours du second degré, ceux pour la session 2023, étaient et restent disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale. Ce concours fait partie de ceux pour lesquels il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat (niveau 4). Il relève du groupe A.

## ➤ Validité des permis de conduire :

Pour ce concours, les candidats doivent être en capacité de justifier de leurs permis B, C1 et CE valides. Ce contrôle de validité s'effectue au cas par cas, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, et dans le respect de la réglementation en vigueur (article R221-11, section 5 du code de la route).

À cette session, les candidats qui remplissaient les conditions d'inscription au concours mais dont les permis n'étaient pas valides n'ont pas été autorisés à conduire sur l'emprise publique dans le cadre des épreuves pratiques.

En fonction de la date de validité de leurs permis, il est conseillé aux futurs candidats d'anticiper si besoin leur demande de renouvellement de permis et de visite médicale.

➤ Depuis la session 2022, une deuxième épreuve d'admission a été mise en œuvre ; voir l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (article 8)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

## 2. Les épreuves du CAPLP externe, sections du groupe A

Ci-après, le descriptif des épreuves du CAPLP externe correspondant aux sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A (métiers d'arts, bâtiment, conducteurs routiers, coiffure, etc..).

- Une épreuve d'admissibilité ;
- Deux épreuves d'admission.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour les épreuves d'admissibilité une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

### 2.1. Épreuve d'admissibilité : Épreuve disciplinaire appliquée – durée : cinq heures – coefficient 4

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### 2.2. Épreuve d'admission : Épreuve de leçon – durée totale : 6 heures – coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Découpage de l'épreuve :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes.

### 2.3. Épreuve d'admission : Épreuve d'entretien – durée : 35 minutes – coefficient 3

#### **Depuis la session 2022, dans le cadre des épreuves d'admission, une épreuve supplémentaire « d'entretien » a été mise en œuvre**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe V de [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## **3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats lors des épreuves d'admission**

Un accueil administratif était effectif dès l'arrivée des candidats le jour de la convocation aux épreuves d'admission.

Les candidats devaient se présenter en possession de leur convocation, d'une pièce d'identité avec photographie, de leurs permis de conduire (B, C et CE) valides et de leur carte conducteur chronotachygraphe si les candidats déclarés admissibles la possédaient déjà.

Les candidats devaient être munis des équipements de protection individuels (EPI) réglementaires : gants de manutention, gilets de sécurité haute visibilité, chaussures de sécurité.

Indépendamment de la convocation officielle qui indiquait le jour et l'horaire de convocation, un accueil des candidats a été proposé et organisé, au lycée BUGATTI, par le président du concours ou son représentant, et ce, la veille de la convocation de chaque candidat, à 17 heures.

Ce rendez-vous, qui n'avait pas de caractère obligatoire, a permis d'accueillir les candidats afin qu'ils puissent se repérer et se familiariser avec les lieux et accès. Des précisions sur la nature des épreuves, leur déroulement, sur les conditions matérielles mises à leur disposition ont été apportées.

En cas d'empêchement ou d'impossibilité de répondre à la convocation, il convenait de prévenir, au plus tôt, le président de jury en contactant le directeur délégué aux formations du lycée.

Pour l'épreuve de leçon, les candidats étaient invités à se munir d'un panier-repas froid afin de se restaurer à l'issue des quatre premières heures de cette épreuve.

En salle de préparation de l'exploitation pédagogique, les candidats disposaient d'un ordinateur type PC comportant les applications bureautiques courantes (suite Microsoft Office, suite OpenOffice) et d'une clé USB pour sauvegarder leur préparation. Les candidats disposaient sous forme numérique du référentiel de formation du baccalauréat professionnel CTRM en vigueur en lycée professionnel. Ces ressources ont été mises à la disposition des candidats durant toute la durée de l'épreuve. Une tablette numérique (système d'exploitation de type Android) permettait de consulter et d'exploiter les différentes ressources ou de préparer l'exposé.

Seuls ces moyens et ressources pouvaient être mobilisés en salle de préparation, ce qui a exclu le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat.

Pour la présentation devant la commission d'interrogation, chaque candidat a disposé :

- d'un tableau blanc et de feutres ;
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC comportant les mêmes applications bureautiques que les postes informatiques de la salle de préparation.

Pour la partie de l'épreuve consistant à préparer un exposé, les candidats ont préparé, durant une heure, les éléments de réponse pédagogiques attendus. La séquence attendue était en lien avec les différents temps de l'épreuve vécue. Les candidats disposaient en salle de préparation, des mêmes équipements informatiques qu'en salle d'interrogation. Ces moyens et ressources étaient ainsi mis à leur disposition, avec la possibilité ou non, d'en disposer pour construire et mettre en forme les éléments de réponse.

Les candidats avaient donc la possibilité d'exposer à leur convenance, lors de la première partie de l'épreuve, leur synthèse et leurs propositions pédagogiques en s'appuyant sur une présentation numérique préparée préalablement et à leur initiative.

Le jour de l'épreuve de leçon, les différentes parties de l'épreuve se sont déroulées de façon continue, sur six heures de temps (hors temps de repas). Cf. textes en vigueur. Les candidats ont été convoqués un quart d'heure avant le début des épreuves. L'ordre de passage des candidats a été déterminé la veille au soir.

#### 4. Statistiques de la session 2023

Nombre de postes	Inscrits	Nombre de candidats ayant composé	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
20	109	61	36	34	19

##### Admissibilité : épreuve écrite, coefficient 4

Note mini	Note maxi	Moyenne des candidats ayant composé	Moyenne des candidats admissibles
03,00	16,60	08,20	10,55

**Barre d'admissibilité : 07 / 20, soit 28 points sur 80**

##### Admission : épreuve « leçon », coefficient 5

Note mini	Note maxi	Moyenne des présents	Moyenne des candidats admis
03,80	19,00	10,66	13,75

##### Admission : épreuve « entretien », coefficient 3

Note mini	Note maxi	Moyenne des présents	Moyenne des candidats admis
05,00	16,00	10,55	11,62

**Barre d'admission : 10,09 / 20  
Nombre de candidats admis = 19**

## 5. Épreuve d'admissibilité

Le référentiel du baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM) constitue la principale référence pour définir et situer le niveau minimal de développement et de démonstration de compétences attendues et de leurs savoirs (technologiques, réglementaires) associés.

Pour pouvoir proposer une séquence, une séance, des documents techniques ou pédagogiques, les candidats doivent être capables de distinguer tâches, compétences et savoirs associés. Ils doivent pouvoir comprendre la nature et les exigences de l'épreuve.

Au travers du sujet proposé et du questionnement associé, les membres du jury évaluent des compétences en référence à la définition de l'épreuve et en référence au référentiel métier de tout enseignant, généralement les questions portent sur :

- l'organisation pédagogique de la séquence, puis des séances proposées par le candidat ;
- l'identification des objectifs de la séquence ;
- la planification de cette séquence dans le plan de formation des élèves ;
- les liens possibles avec les PFMP, les autres enseignements ;
- l'identification (objectifs, durée, savoirs associés) de la séance de formation ;
- la description des contenus disciplinaires et professionnels ;
- les moyens pédagogiques mobilisés par l'enseignant ;
- les activités (de l'enseignant, des élèves) mises en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- la présence et le contenu des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeur, documents fournis aux élèves, éléments de synthèse, d'évaluation).

À cette session 2023, au travers du questionnement de l'épreuve écrite, les membres de jury ont évalué, la capacité du candidat à :

Première partie : maîtriser les savoirs disciplinaires et techniques liés au coût de transport

- calculer différents coûts ;
- déterminer un seuil de rentabilité ;
- interpréter un graphique pour en déduire des informations ;
- définir une stratégie d'entreprise pour réduire les coûts ;
- préciser le rôle d'un conducteur routier pour aider son entreprise à faire face aux enjeux économiques.

Deuxième partie : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage

- indiquer le rôle et la place du module d'insertion professionnelle dans la formation des élèves ;
- citer des situations d'apprentissages susceptibles de conforter le module d'insertion professionnelle ;
- préciser le lien entre ce module d'insertion professionnelle et le thème de l'épreuve ;
- exploiter le référentiel du diplôme et détailler une séquence de formation ;
- définir une stratégie de formation concertée avec un autre enseignant ;
- identifier des ressources ;
- détailler une séquence de formation.

Troisième partie : évaluer les progrès et les acquisitions des élèves dans un parcours

- préciser le rôle et les modalités de différentes formes d'évaluations ;
- identifier l'unité de certification permettant d'évaluer les compétences des élèves ;
- préciser les indicateurs d'évaluation à prendre en compte ;
- expliquer le fonctionnement d'une grille d'évaluation certificative de compétences ;
- proposer une stratégie de suivi de compétences ;
- en préciser les avantages et les éventuelles contraintes.

## Éléments de corrigé

Le sujet est en téléchargement sur le site « devenir enseignant »,  
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/7256/download>

Il était conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble du sujet et ensuite de s'appuyer sur les différents documents DT du dossier technique et documents DR du dossier réponses pour répondre aux questions posées dans le sujet.

Il est demandé aux candidat(e)s de répondre aux questions en utilisant une ou des feuilles de copie et les documents réponses proposés.

Le **dossier sujet** comportait 7 pages.

Le **dossier technique** comportait 8 documents techniques DT1 à DT8 dont le DT5 extrait du référentiel du baccalauréat professionnel CTRM qui comportait 12 pages extraites et repérées de DT5 1/12 à DT5 12/12.

Le **dossier documents réponses** comportait 3 documents réponses à compléter et à rendre avec les copies

L'évaluation a tenu compte de la qualité rédactionnelle des réponses (syntaxe, orthographe, respect des règles grammaticales, présentation), ainsi que de la capacité du ou de la candidate à traiter les trois parties.

L'épreuve portait sur les connaissances et compétences techniques et pédagogiques dans le cadre des enseignements en baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM), à partir de l'analyse et de l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

L'épreuve permettait de vérifier que le candidat était capable d'élaborer et d'expliquer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

### Thème retenu pour la séquence :

« Les enjeux économiques liés au transport ».

**Problématique associée :** *Incidence et évolution de l'activité du conducteur routier sur la maîtrise des coûts des transports dans un contexte de crise économique.*

**Situation professionnelle identifiée :** *une entreprise est confrontée dans le cadre de ses activités de transport à l'augmentation des coûts des matières premières (énergies, pétrole, caoutchouc, etc.), ce qui engendre une gestion plus rigoureuse de sa flotte de véhicules et impacte de ce fait, l'activité des conducteurs.*

Il était demandé aux candidat(e)s de traiter les différentes questions développées dans les parties suivantes :

1 <sup>ère</sup> partie :	maitriser les savoirs disciplinaires et techniques liés au coût de transport.
2 <sup>e</sup> partie :	construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage.
3 <sup>e</sup> partie :	évaluer les progrès et les acquisitions des élèves dans un parcours.

# PREMIÈRE PARTIE :

## Maitriser les savoirs disciplinaires et techniques liés au coût de transport.

Cette première partie était destinée à permettre aux candidats de formuler leurs connaissances vis-à-vis du thème retenu.

**Mise en situation :** Vous êtes conducteur poids lourds dans une entreprise de transports routiers, cette dernière tend à vous sensibiliser à l'augmentation des coûts. Lors d'une journée de formation en interne, on vous demande de traiter les questions suivantes.

Sur feuille de copie :

Question 1.1 : À l'aide du DT2, **indiquer** en pourcentage (%) l'augmentation qu'a subi le litre de gasoil entre juillet 2021 et juillet 2022.

$$1.8089/1.1996 = 50.79 \%$$

Sur feuille de copie :

Question 1.2 : À l'aide du DT1 et du DT8, **calculer** en formulation trinôme le coût de revient par jour d'une tournée journalière que vous réalisez, soit 400 kms pour un temps de service de 10 heures.

$$(400 \times 0.538) + 167.32 + (19.88 \times 10) = 581.32 \text{€}.$$

Sur feuille de copie :

Question 1.3 : **Préciser** quel sera le bénéfice journalier réalisé sachant que l'entreprise applique une marge de 5 %.

$$581.32 + 5\% = 610.39 - 581.32 = 29.07 \text{€}$$

Sur feuille de copie :

Question 1.4 : Vous venez de casser le rétroviseur droit de votre camion, qui devra être remplacé pour un montant de 232 euros. **Indiquer** le nombre de trajets journaliers identiques que vous devrez réaliser afin de faire de nouveau gagner de l'argent à votre entreprise.

$$232 / 29.07 = 8 \text{ jours}.$$

Sur feuille de copie :

Question 1.5 : À l'aide du DT8, **calculer** le seuil de rentabilité en euros sur cette même tournée sur 232,5 jours (nombre moyen de journées d'exploitation du véhicule à l'année). **Expliquer** ce que signifie la valeur obtenue.

$$\text{Seuil de rentabilité (SR1)} = \text{charges fixes} / [(\text{chiffre d'affaires} - \text{coûts variables}) / \text{chiffre d'affaires}]$$

$$\text{SR1} = (366.12 \times 232.5) / [(610.39 \times 232.5) - (400 \times 0.538 \times 232.5) / (610.39 \times 232.5)] = 131484,40 \text{€}$$

Le seuil de rentabilité en euros (également appelé point mort) représente le montant du chiffre d'affaires à réaliser pour commencer à dégager un bénéfice. Au-dessus du seuil de rentabilité, l'activité est bénéficiaire, en-dessous, elle est déficitaire.

Sur feuille de copie :

Question 1.6 : À l'aide du DT8, **calculer** le seuil de rentabilité en kilomètres (km). **Expliquer** ce que signifie la valeur obtenue.

$$\text{SR en KM (SR2)} = \text{charges fixes} / (\text{CA au km} - \text{Coût variable au km})$$

$$\text{SR2} = 85122.90 / [(610.39/400) - 0.538] = 86157 \text{ km}$$

Le seuil de rentabilité en km représente le kilométrage à parcourir pour devenir rentable (on a couvert tous les coûts fixes en tenant compte des coûts variables).

Sur feuille de copie :

**Question 1.7 : Interpréter** le graphique DT3 sur lequel la droite D1 représente le chiffre d'affaire au km du véhicule et la droite D2 représente les charges fixes et variables du véhicule au km.

Le seuil de rentabilité se situe à l'intersection entre la droite du chiffre d'affaires et celle du total des charges fixes et variables.

La liaison de ces 2 droites correspond au seuil de rentabilité (point mort) à partir duquel l'entreprise commencera à dégager du bénéfice.

Sur feuille de copie :

**Question 1.8 :** Au regard du questionnement ci-dessus :

- **proposer** des stratégies que l'entreprise peut mettre en œuvre pour limiter les impacts économiques sur son budget;

Mise en œuvre de formation sur l'accidentologie, sur la conduite économique, sur l'hygiène de vie (alcool, stupéfiants médicaments), sur les infractions liées à la sécurité....

Mise en place d'une prime « conduite économique » pour les conducteurs ayant des consommations proches de celles données par le constructeur

Mise en place d'une prime « non-accident » pour les conducteurs sans accident responsable

Mise en place d'un système de géolocalisation performant qui détecte les accélérations et les freinages brutaux, les excès de vitesse, le temps que véhicule reste arrêté moteur en marche (consommation : 1 litre par quart d'heure !), les itinéraires empruntés (détours péage)

Valoriser les bons conducteurs en leur donnant de nouvelles responsabilités (tuteur pour les nouveaux conducteurs et élèves en PFMP, le faire aussi participer lors des embauches des nouveaux conducteurs)

- **préciser** quel(s) rôle(s) le conducteur peut avoir pour aider l'entreprise à faire face à ces enjeux.

**Avoir un bon comportement au volant :**

Anticipation pour optimiser l'énergie cinétique du véhicule (bon usage des freins, ralentisseur...)

Respect des limitations de vitesse, des distances de sécurité de l'usage du clignotant

Avoir une bonne hygiène de vie

Adapter la conduite en fonction des conditions météorologiques et infrastructures routières.

Connaitre parfaitement son véhicule (porte à faux, angles morts...) et ne pas hésiter à se faire guider lors des manœuvres délicates chez les clients.

**Être responsable de son matériel :** Vérification de la conformité de son véhicule, faire effectuer les entretiens et réparations nécessaires au bon fonctionnement de son véhicule...

**Être un tuteur responsable :** dans la prise en charge des nouveaux conducteurs et des élèves en PFMP.

## DEUXIÈME PARTIE :

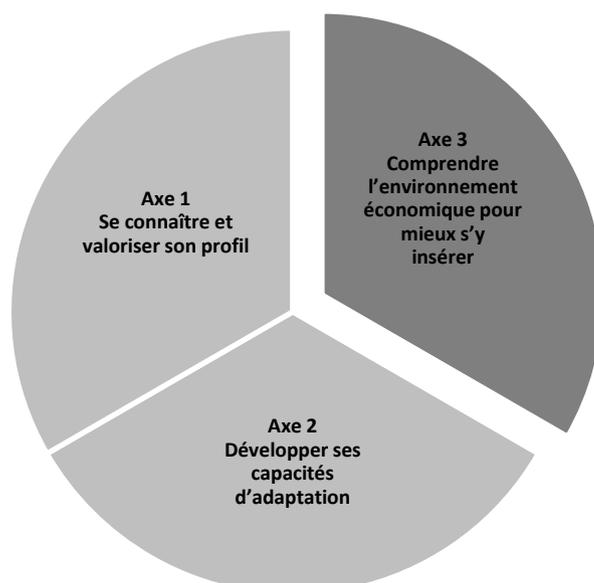
### Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage.

Cette partie était destinée à permettre aux candidats de proposer une séquence pédagogique sur la thématique des enjeux économiques liés au transport.

La nouvelle organisation pédagogique du lycée professionnel renforce l'accompagnement proposé aux élèves par la mise en place entre autres d'un module appelé « Insertion professionnelle ».

Ce module doit ainsi amener à investir avec les élèves trois axes qui vont permettre de développer leur estime de soi, leur confiance, d'identifier et de valoriser les compétences personnelles et professionnelles nécessaires à l'insertion professionnelle, d'asseoir les éléments d'éthique professionnelle et d'appréhender l'environnement économique lié à la transition vers le premier emploi.

Ces 3 axes sont :



Sur feuille de copie :

Question 2.1 : **Situer** les heures dispensées dans le cadre des enseignements du module « Insertion professionnelle », dans le parcours de formation de 3 ans conduisant au Bac Pro CTRM.

- En **TERMINALE**, la part la plus importante concerne les modules : « **Insertion professionnelle** » ou « **Poursuites d'études** » dans la perspective du parcours post baccalauréat.

- À l'issue de la classe de première, un second positionnement de l'élève sur le plan disciplinaire mais aussi en matière de projet d'orientation est opéré par le conseil de classe qui énonce des préconisations concernant le choix du module de terminale. La décision appartient à l'élève et à sa famille.

- Afin que ce choix soit réversible, le premier trimestre de l'année de terminale s'attachera à mettre en œuvre les items communs aux deux modules relatifs à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études. Possibilité sera alors offerte à l'élève de revenir sur le choix qu'il aura opéré à l'entrée de la terminale.

Sur feuille de copie :

Question 2.2 : **Citer** les situations d'apprentissages que peut rencontrer l'élève et qui peuvent servir de point d'appui dans le cadre des enseignements du module « Insertion professionnelle ».

La formation constitue le temps long du processus de professionnalisation des élèves. Différents temps et espaces jalonnent ce cycle et constituent autant d'opportunités pour des initiatives visant la valorisation des métiers, le développement de la participation des jeunes à des concours professionnels, les interventions de partenaires extérieurs, la valorisation des PFMP.

Ce processus de professionnalisation s'appuie entre autres sur des pratiques pédagogiques actives telles que :

- des situations professionnelles authentiques réelles : par exemple proposition de « chantiers » inter sections, représentative d'une organisation réelle de travaux ;
- des situations professionnelles authentiques et simulées, orientées vers l'amélioration de l'employabilité : réalité augmentée, simulation numérique de situations professionnelles impossibles à reproduire en établissement (nature des installations, dangerosité, etc.) ;
- des temps en entreprise complémentaires aux 22 semaines réglementaires visant l'acquisition de compétences particulières ;
- des pratiques pédagogiques actives telles que la pédagogie de projet : une approche centrée sur l'élève, concrète, rendant l'élève acteur de ses apprentissages, suscitant l'apprentissage des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être afin de familiariser le jeune à la complexité du monde professionnel actuel, tout en l'aidant à construire au fur et à mesure de sa scolarité un projet personnel et professionnel ;
- des pratiques pédagogiques décloisonnées (articulation enseignements généraux et enseignements professionnels).

**Mise en situation** : L'organisation retenue par le conseil pédagogique de votre établissement impose de travailler le module « Insertion professionnelle » en groupes restreint d'une dizaine d'élèves sous statut scolaire.

Vous avez en responsabilité l'un de ces groupes avec un(e) collègue d'économie-gestion afin de travailler plus particulièrement l'axe 3 : **Comprendre l'environnement économique pour mieux s'y insérer.**

Il est demandé de concevoir et de structurer une séquence d'enseignement en lien avec la thématique : **Les enjeux économiques liés au transport.**

Sur feuille de copie :

**Question 2.3** : **Expliquer** les relations possibles entre l'axe 3 du module « Insertion professionnelle » et la thématique retenue.

L'augmentation des coûts de l'énergie, ici le gasoil, doit conduire l'élève à s'interroger sur les actions que peut mettre en place une entreprise et sur sa propre démarche pour réduire les coûts de transports :

- Face à l'augmentation des prix du carburant, l'éco-conduite est une source importante d'économies ;
- Investir dans les nouvelles technologies « Transport Management System », un système de gestion des transports ;
- Éviter les trajets à vide pour rationaliser votre chaîne logistique ;
- Optimiser la taille des emballages pour réduire vos frais de transport ;
- maîtriser l dernier kilomètre, indispensable pour optimiser les coûts ;
- mobiliser les bourses de fret, l'outil idéal pour un taux de remplissage maximisé ;
- Allier technologie et économies pour obtenir une meilleure gestion des trajets ;

Et / Ou

Inscrire pleinement le thème dans l'axe 3 du module d'insertion professionnelle, à savoir "Comprendre l'environnement économique pour mieux s'y insérer". En effet, apprendre à discerner les enjeux économiques liés au transport doit permettre à l'élève de comprendre l'environnement économique de l'entreprise, et donc comment celle-ci peut dégager de l'argent, et ainsi être viable.

Cela passe par la gestion des coûts. Le conducteur, en tant qu'employé, et en tant qu'utilisateur des camions, est en première ligne sur les 2 pôles principaux de dépense de l'entreprise : les salaires, et le gasoil. Et c'est aussi le principal représentant de l'entreprise. La qualité de son travail influe directement sur la fidélisation de la clientèle. Si l'élève maîtrise ces savoirs "entreprise" et leurs relations avec son travail de conducteur, ce sera un plus pour l'entreprise, et donc pour lui, facilitant son intégration.

Exploitation du référentiel.

Sur document réponse DR1 :

Question 2.4 : À l'aide du DT5, **renseigner** :

- la ou les activités professionnelles visées ;
- la ou les tâches professionnelles retenues pour la séquence ;
- la ou les capacités abordées
- la ou les compétences terminales visées ;
- les savoirs associés ;
- les niveaux de taxonomie pour l'acquisition et la maîtrise des savoirs.

<p>Activité(s) professionnelle(s) Codification(s) :</p>	<p>(Intitulé) :</p> <p>1. Préparer et organiser sa mission de transport 3. Réaliser le transport et la livraison</p>
<p>Tâche(s) professionnelle(s) Codification(s) : A1 T5 A3 T1</p>	<p>(Intitulé) :</p> <p>- Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles. - Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.</p>
<p>Capacité(s)  Codification(s)</p>	<p>(Intitulé) :</p> <p>C2 Traiter – Décider – Organiser C3 Réaliser</p>
<p>Compétence(s) Codification(s) : C2-3 C2-4 C3-5</p>	<p>(Intitulé) :</p> <p>C2-3 : Déterminer et adapter son itinéraire 2- Déterminer un itinéraire Indicateurs de performances (a maîtrise des coûts) C2-4 : Programmer et gérer ses activité 4-Justifier, argumenter les différentes propositions en gérant les coûts. Indicateurs de performances (les coûts de revient du transport, la rentabilité) C3-5 : Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule. 1-Exploiter les caractéristiques techniques du véhicule en toute circonstance. Indicateurs de performances (Les différents supports d'aide à la conduite sont correctement utilisés. Les caractéristiques techniques du véhicule sont exploitées dans le cadre d'une conduite éco citoyenne rationnelle) 3-Utiliser le véhicule en fonction de son chargement, des forces physiques appliquées, du profil de la route et des conditions de circulation. Indicateurs de performances (La conduite est adaptée au type, à la masse et au chargement du véhicule, elle préserve les intérêts de l'entreprise, des clients et de l'environnement)</p>

Savoirs-associés abordés au cours de la séquence		
Codification : S5-2 La gestion des entreprises de transport S-5-2-2 Les coûts et le compte de résultats	Intitulé : Les coût et le prix du transport  •Le bilan et le compte de résultats •L'analyse des charges : charges fixes et variables •Le seuil de rentabilité •Le coût de revient	Niveau de taxonomie  1 2 2 2

### Élaboration d'une stratégie.

*Pour la séquence consacrée au thème abordé : Les enjeux économiques liés au transport, vous allez devoir mettre en œuvre une stratégie pédagogique avec votre collègue d'économie-gestion.*

Sur feuille de copie :

Question 2.5 : Avant la concertation avec votre collègue d'économie-gestion, **expliquer** l'approche et la stratégie pédagogique (recherches personnelles, travaux dirigés, études de cas, résolution de problèmes, projet ... découverte, approche inductive, déductive, synthèse...) que vous envisagez et souhaiteriez lui présenter.

Exemples :

- Faire le lien entre le cours de gestion et des applications liées aux transports de marchandises ;
- Utilisation d'internet pour des recherches avec l'actualité, pourquoi augmentation du gasoil et restitution (travail en équipe pédagogie de projet)
- Idem ci-avant mais avec des items différents pour chacun des groupes
- les technologies associés sur les camions, dans les entreprises, logiciels
- exploitations des PFMP sur items cité avant

*Votre collègue d'économie propose de s'appuyer en particulier, comme pour l'évaluation de l'enseignement en économie gestion en lycée professionnel, sur le vécu des élèves au sein des entreprises de transports lors des périodes de formation en milieu professionnel.*

Question 2.6 : **Commenter** cette proposition. Pour que ce vécu puisse contribuer efficacement à l'enseignement et au thème que vous souhaitez aborder, **indiquer** les ressources que devront collecter les élèves.

La PFMP permet de contextualiser également et pleinement les enseignements d'économie gestion. De ce fait, il convient de demander aux élèves de récupérer, avec l'autorisation de l'entreprise et dans le respect de la confidentialité, les coûts de transports que le service de comptabilité mobilise pour établir ses devis et ses factures ou pour établir ses bilans comptables et comptes de résultats. Une grande partie des informations comptables sont accessibles sur les sites publics et de la chambre de commerce

### Définition des objectifs de séquence.

*L'acquisition des compétences terminales identifiées sur le DR1 passe par des étapes intermédiaires d'apprentissage. Il convient donc d'adapter le travail demandé et les exigences attendues.*

Sur le document réponse DR2 :

Question 2.7 : Pour cette séquence qui sera à mettre en œuvre, **préciser** :

- le titre de la séquence qui sera proposée aux élèves ;
- l'objectif de la séquence qui sera indiqué aux élèves ;
- la ou les compétences détaillées du référentiel CTRM que vous aborderez ;
- le travail demandé et adapté aux élèves pour chacune des séances : « être capable de ... » ;

- les activités que les professeurs proposeront aux élèves pour chacune des séances ;
- les données et conditions de réalisation requises.

**DR2 : Définition de la séquence pédagogique**

Titre de la séquence proposée aux élèves :		
Objectif de la séquence indiqué aux élèves :		
Codification de la ou des compétences visées (Cx,y) :		
Travail demandé aux élèves « Etre capable de... » pour chaque séance	Activités proposées	... performances attendues à l'issue de la séance
Séance 1 :		

SÉQUENCE  
Corrigé en fonctions des réponses du candidat

Conception du déroulé d'une séance.

Sur le document réponse DR3 :

**Question 2.8 : Compléter** le déroulé d'une des séances envisagées précédemment, de façon chronologique, en détaillant les activités professeurs et élèves.

**DR3 : Organisation du déroulé de la séance**

Classe de _____ CTRM : _____ élèves		Titre de la séance :		Durée : _____	
Durée (min)	Étapes	Activités du professeur	Activités des élèves	Matériels, documents, Supports	

SEANCE  
Corrigé en fonctions des réponses du candidat

## TROISIÈME PARTIE :

### Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves dans un parcours.

*Cette partie était destinée à permettre aux candidats de proposer une ou des méthode(s) pour le suivi des élèves dans le cadre des évaluations certificatives.*

**Mise en situation :** *Votre chef d'établissement vous demande dans le cadre d'une formation en établissement de mettre en place un suivi de compétences des élèves devant mener aux évaluations certificatives.*

*Sur feuille de copie :*

**Question 3.1 :** **Citer et expliquer** les différents types d'évaluations que peut utiliser un enseignant afin d'évaluer les élèves au cours du cycle de formation en Bac Pro CTRM.

**Évaluation diagnostique :** permet de s'assurer que les élèves ont bien les acquis pré-requis nécessaires avant d'aborder le thème suivant / l'objectif suivant.

Éventuellement, permet de situer le niveau de connaissances des élèves sur le thème que l'on souhaite aborder.

**Évaluation formative :** Peut être réalisée sous différentes formes (auto-évaluation, évaluation par un pair, évaluation par l'enseignant). Doit permettre à l'élève et à l'enseignant de situer le niveau atteint par l'élève, et les éventuelles difficultés rencontrées par lui. Cela permettra d'y remédier, de façon ciblée, avant l'évaluation sommative. L'évaluation formative n'engendre pas de note. Elle intervient en cours de séquence.

**Évaluation sommative :** Elle intervient en fin de séquence. Elle permet de juger du niveau acquis (ou non) par l'élève. Elle débouche sur une note, un niveau d'acquisition ou une appréciation, qui entreront en compte dans le bilan trimestriel ou semestriel de l'élève.

**Évaluation certificative :** Ce sont les évaluations permettant la validation d'un diplôme, ici pour la validation du bac pro CTRM. Elles sont codifiées au niveau national, avec un cahier des charges stricte. Pour l'enseignement professionnel en bac pro CTRM, ces évaluations se déroulent principalement en CCF.

*Sur feuille de copie :*

**Question 3.2 :** À partir du DT 6, **identifier** la ou les unités certificatives qui permettraient d'évaluer les compétences terminales développées à travers le thème retenu : « Les enjeux économiques liés au transport ».

Comme vu à la question Q2.4 et Q2.6, les compétences pouvant être développées à travers le thème retenu : « Les enjeux économiques liés au transport » sont les C2.3-2 et C2.4-4, évaluable dans l'unité certificative **U2** ; ainsi que la C3.5-3, que nous pourrions évaluer dans l'**U32**.

*Sur feuille de copie :*

**Question 3.3 :** À partir du DT 7, **donner** les indicateurs de performances au regard des compétences à évaluer pour le thème proposé « Les enjeux économiques liés au transport ».

Le DT6 présente la grille Perrin (la grille d'évaluation certificative) de l'U2. Ce sont les compétences C2.4-4 et C2.3-2 que nous pourrions évaluer dans le cadre de cette unité.

Au regard de la Compétence C2.4-4, les indicateurs de performance à évaluer / évaluables sont :

- « **La proposition faite est adaptée, elle prend en compte les coûts de revient du transport.** »
- « **La proposition faite est adaptée, elle prend en compte la rentabilité.** ».

Au regard de la Compétence C2.3-2, l'indicateur de performance à évaluer / évaluables est : « **La proposition d'itinéraire est adaptée et prend en compte la maîtrise des coûts.** »

Sur feuille de copie :

**Question 3.4 :** À partir du DT 7, **expliquer** à quoi sert la grille d'évaluation ainsi que son principe de fonctionnement.

Cette grille d'évaluation est diffusée par les services des examens des académies, pour servir à **l'évaluation certificative** de l'unité U2 du bac professionnel CTRM. Tous les lycées de France ayant une section Conduite Routière doivent utiliser cette grille d'évaluation, ce qui permet une **harmonisation** des évaluations **au niveau national**.

Cette évaluation se réalise en CCF, et doit permettre d'évaluer le niveau acquis dans chaque compétence évaluée. C'est donc une **grille d'évaluation par compétences**.

[La liste des compétences proposées, déclinée en sous-compétences et en indicateurs de performance, est issue du référentiel d'activités professionnelles (RAP) de la discipline. Elle prend en compte uniquement les compétences du référentiel qui ont été ciblées dans la définition des épreuves comme devant être évaluées à travers l'épreuve de l'U2.]

Pour chaque compétence ou sous-compétence évaluée, un ou plusieurs critère(s) de performance sont déclinés. C'est le niveau atteint sur ces critères de performance qui est évalué : **0 si non-acquis, 1 si insuffisamment acquis, 2 si en cours d'acquisition et 3 si parfaitement acquis**.

Pour qu'une note soit générée, il faut avoir évalué **au moins 30% des compétences** (la grille donne automatiquement « un poids », un pourcentage, pour chaque ligne évaluée, et définit ainsi le taux de couverture des compétences).

La note obtenue est **une note « brute »**. **Les évaluateurs doivent l'arrondir au demi-point. Ils peuvent également l'augmenter de 0,5 à 1 point** s'ils jugent que le candidat a fait preuve de réactivité et/ou de toute autre attitude professionnelle positive.

[Pour que la grille fonctionne correctement, il faut bien suivre les indications données (pas 2 croix ni aucune croix sur une même ligne ; taux de couverture des compétences de 30%).]

Idées clés :

Utilité : grille d'évaluation certificative. Outil national, harmonisation.

Principe de fonctionnement :

- Évaluation par compétences (issues du RAP) ;
- 0 = non acquis ; 1 = insuffisamment acquis ; etc.. ;
- 30% de couverture des compétences ;
- Note brute, que le jury doit arrondir au ½ point le plus proche ;
- + 0,5 à 1 point de bonus (si réactivité ou attitude professionnelle positive du candidat).

Sur feuille de copie :

**Question 3.5 :** **Proposer** une stratégie de suivi de compétences des élèves sur les 3 années de formation en Bac Pro CTRM afin de déclencher l'évaluation en contrôle en cours de formation (CCF) au moment opportun.

Exemple de réponse possible :

Pronote, logiciel utilisé dans de nombreux lycées, permet de faire des évaluations par compétences, qu'il transforme en note (telles que les font les grilles). Il faut au préalable charger sur le logiciel l'ensemble des compétences du référentiel.

Sur feuille de copie :

**Question 3.6 :** **Indiquer** quels sont les avantages et inconvénients de la stratégie que vous proposez à la question précédente.

L'avantage de Pronote est que c'est un logiciel intuitif, et qu'il permet la transformation d'une évaluation par compétences en note. Ce qui permet de répondre aux attentes institutionnelles toujours en cours dans l'enseignement professionnel, notamment dans la préparation des bulletins scolaires.

L'inconvénient de Pronote est qu'il part du référentiel des activités professionnelles du bac pro CTRM. Or dans le référentiel, les compétences déclinées sont les compétences terminales. En classe de 2<sup>nde</sup>, par exemple, on ne peut souvent pas travailler directement sur la compétence terminale. Il faut travailler plutôt sur une sous-compétence, voire sur une compétence partielle ou simplifiée.

## Les attentes des membres de jury pour cette preuve d'admissibilité

Ce qui était attendu : des réponses exprimées sous forme de phrases construites et avec un vocabulaire adéquat (professionnel). Les membres de jury ont évalué l'utilisation du vocabulaire de manière adéquate, correcte et précise, ainsi que des propos clairs, pertinents associés à une argumentation solide, exacte et suffisante au regard de la question posée et des éléments de réponse attendus.

## Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité

Encore à cette session, de nombreux candidats qui s'inscrivent à ce concours ne se présentent pas à l'épreuve écrite.

Dans l'ensemble, les réponses manquent de développement. Il est dommage d'avoir des candidats qui n'argumentent pas leur réponse alors qu'ils exigeront de leurs élèves de BAC PRO à argumenter. Il en est de même pour l'utilisation des documents techniques, beaucoup de candidats ne les ont pas utilisés à bon escient.

Globalement, les copies comportent beaucoup d'erreurs d'orthographe et de syntaxe.

Pour autant, les membres du jury se félicitent d'avoir rencontré :

- quelques copies qui correspondent aux éléments de correction publiés avec une cohérence entre la proposition de la séquence et la proposition des différentes séances ;
- des candidats qui connaissent la démarche de conception d'un enseignement prenant appui sur la définition des tâches et compétences professionnelles du référentiel du diplôme ;
- les articulations que peuvent prendre les enseignements professionnels de conduite routière avec les autres enseignements, les PFMP, la certification... ;
- des candidats qui ont su répondre de manière synthétique et organisée aux différentes questions posées, en explorant les trois parties du sujet proposé.

Toutefois, les membres du jury ont constaté :

- des copies partiellement renseignées ou différentes parties du sujet insuffisamment traitées ;
- des réponses hors sujet en raison d'une mauvaise maîtrise du référentiel du diplôme (distinction des tâches, des compétences, des savoirs associés) ;
- une interprétation erronée des questions posées ;
- une exploitation insuffisante des extraits du référentiel du diplôme ;
- une méconnaissance des termes du lexique fourni dans le sujet ;
- des développements parfois beaucoup trop longs ou manquants de consistance ;
- une maîtrise insuffisante du vocabulaire technique, professionnel et pédagogique ;
- un niveau de maîtrise de français, à l'écrit, insuffisant (orthographe, grammaire, syntaxe) ;
- des connaissances règlementaires superficielles ;
- des difficultés à concevoir, autour d'un thème imposé, des démarches didactiques (l'enseignant qui enseigne) et pédagogiques (l'élève qui apprend) ;
- l'absence d'une vision globale de la formation (pluridisciplinarité, PFMP) ;
- l'absence de culture de l'évaluation.

Les résultats à l'épreuve écrite démontrent des difficultés à concevoir une séquence et à décrire une séance pédagogique. Encore une fois le sujet de cette année s'ouvrirait également à différentes questions auxquelles tout futur enseignant aura à répondre comme, par exemple, les liens entre son enseignement et les autres disciplines ou innovations pédagogiques introduites dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (TVP). De fait, si les candidats n'ont pas pris le temps de se renseigner sur le fonctionnement d'une classe, d'un établissement de formation et n'ont que peu de réponses quant aux questions d'éducation, et d'évaluation des acquis, on ne peut faire que le constat de résultats insuffisants.

Pour bon nombre de copies corrigées, les réponses apportées sont insuffisantes, incomplètes, manquent de précision vis-à-vis des questions posées. **Cette année, les résultats constatés à l'issue des corrections des copies n'ont pas permis de déclarer plus de 36 admissibles, les résultats étant jugés insuffisants.**

Les membres de jury recommandent fortement aux candidats de :

- s'approprier l'articulation des différentes parties du référentiel du « baccalauréat professionnel CTRM » en identifiant et en analysant les tâches décrites dans le référentiel des activités professionnelles (RAP), les compétences décrites dans le référentiel de certification, les savoirs associés ;
- s'approprier les tableaux qui décrivent les tâches, les compétences et les savoirs-associés ;

- exercer une veille sur les métiers et les technologies ;
- prendre connaissance du sujet dans son intégralité afin d'identifier le sens global des différentes parties et questions ;
- démontrer leur maîtrise de la langue française dans la rédaction des réponses (orthographe, grammaire, syntaxe) ;

Les membres de jury conseillent vivement aux futurs candidats de s'entraîner à concevoir des séquences et des séances pédagogiques, pour cela différentes solutions :

- exercer une veille sur les sujets des sessions antérieures, sur les démarches et stratégies pédagogiques mises en œuvre dans l'enseignement professionnel ;
- rencontrer une équipe d'enseignants en lycée professionnel dispensant la formation « baccalauréat professionnel CTRM » afin d'appréhender des organisations pédagogiques s'articulant autour du RAP et des compétences professionnelles. Ces échanges de pratique sont indispensables pour les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de l'enseignement professionnel.

## 6. Épreuve d'admission de leçon

### 6.1. Constats

Les candidats restent confrontés à différentes mises en situation professionnelles (prise en charge d'un camion, mise à quai, conduite commentée, analyse technologique et réglementaire ...) et un exposé relatif à l'enseignement de la conduite routière, à la veille technologique et réglementaire.

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent les différentes tâches professionnelles et qu'ils démontrent leurs connaissances et expertises scientifiques, théoriques et pratiques de la discipline.

**Toutes ces mises en situation professionnelles reposaient sur un thème, véritable fil conducteur pour concevoir une séquence pédagogique. Les candidat.e.s devaient se placer en situation professionnelle d'enseigner.**

Le CAPLP Conducteurs routiers ne recrute pas des conducteurs routiers, ni des futurs enseignants ou formateurs de permis de conduire, **mais bien des futurs enseignants de conduite routière**, devant former durant 2 années (CAP) ou 3 années (baccalauréat) des élèves (ou apprentis) aux différentes compétences et savoirs associés du référentiel du baccalauréat conducteur et transporteur routier de marchandises.

**Les épreuves d'admission s'attachent à ce que les candidats proposent une séquence pédagogique qui permettra d'évaluer plusieurs compétences porteuses ou faisant appel à une diversité de savoirs associés, dans le cadre d'une mise en situation professionnelle : thème imposé par le jury**

### Compétences

Capacités	Compétences	
<b>C1</b> Communiquer – S'informer - Analyser	1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.
	1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.
	1.3	Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.
<b>C2</b> Traiter - Décider - Organiser	2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.
	2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.
	2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.
	2.4	Programmer et gérer ses activités.
	2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.
<b>C3</b> Réaliser	3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.
	3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.
	3.3	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.
	3.4	Contrôler le chargement.
	3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.
	3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.
	3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client.
	3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.
	3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.
	3.10	Restituer le véhicule.

### Savoirs associés

<b>LE TRANSPORT ROUTIER</b>	La réglementation du transport Les contrats de transport La réglementation sociale Les cartes routières et les plans d'agglomération La marchandise
<b>LA CONDUITE DES VÉHICULES</b>	Les règles de circulation et de sécurité routière Les règles de conduite

<b>LE VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>	Les différents types de véhicules Le fonctionnement du véhicule Les dispositifs hydrauliques embarqués
<b>LA MANUTENTION</b>	La préparation du véhicule à la manutention La manutention mécanisée
<b>L'ENVIRONNEMENT ET L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE</b>	L'environnement professionnel La gestion des entreprises de transport La communication
<b>LA QUALITÉ ET LA SECURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER</b>	La démarche qualité La prévention des risques professionnels Le développement durable

Il ne s'agit pas comme l'envisagent encore nombre de candidats, d'enseigner la conduite routière pour obtenir un permis, mais bien de se placer dans le cadre d'un (ou d'une) enseignant(e) de conduite routière qui s'appuie sur des situations professionnelles rencontrées pour concevoir et construire son enseignement.

Cette année, les candidats n'avaient pas à démontrer leurs capacités à conduire (ou conduite commentée) un véhicule articulé par ailleurs validées par leurs permis de conduire, **mais découvraient un itinéraire présentant des opportunités de traiter, avec des élèves, en séance de conduite routière puis en séance de cours ou travaux dirigés, le thème proposé.** Ils avaient ensuite à refaire cet itinéraire et à se placer dans le cadre d'un enseignement et de l'accompagnement d'un élève en formation. C'est un membre de jury au poste de conduite qui jouait le rôle de l'élève.

**Les membres de jury ont évalué, la capacité du candidat à :**

- **analyser des situations de conduites rencontrées ;**
- **former et accompagner un élève dans sa formation lors d'une séance de conduite routière.**

Dans le cadre de la réalisation d'un transport :

- la prise en charge d'un véhicule ;
- la conduite d'un véhicule articulé en suivant un itinéraire et pour un thème imposé ;
- la réalisation d'une mise à quai.

Dans le cadre de l'exploitation et de la mise en œuvre d'un transport ou de l'investigation dans les domaines de la réglementation, de la technologie, la capacité du candidat à :

- s'approprier la problématique ;
- mobiliser des éléments de veille, d'évolutions technologiques et réglementaires ;
- rechercher et organiser des idées, des données et des informations, exploiter les situations de conduite ;
- imaginer, concevoir une séquence, produire des documents pour la séquence.

Dans le cadre de la conception et de la présentation de la séance (incluse dans une séquence) et de l'évaluation des élèves, la capacité du candidat à :

- présenter la démarche initiée par le candidat (exploitation des données et du référentiel) pour sa séquence et séance ;
- présenter la séquence de formation ;
- présenter la séance ;
- présenter la démarche pédagogique envisagée ;
- justifier la pertinence de l'évaluation proposée ;
- justifier les choix didactiques et pédagogiques (séquence et séance) ;
- préciser et répondre au questionnement du jury ;
- être réactif ;
- maîtriser du vocabulaire technique et professionnel ;
- communiquer à l'oral et à l'écrit, proposer des documents ;
- mobiliser les moyens disponibles, gérer son temps ;
- faire état de ses propres connaissances vis-à-vis des valeurs qui portent le métier et des missions du métier d'enseignant.

Les membres du jury notent qu'un certain nombre de candidats a :

- réalisé une conduite professionnelle, souple et rationnelle ;
- mis en œuvre une démarche de résolution de problèmes ;
- fait preuve d'autonomie et de réactivité ;
- fait valoir un bon niveau de connaissances dans les domaines technologique et réglementaire.

Toutefois, les membres du jury déplorent que :

- les prestations en conduite soient décevantes au regard des attentes du jury : manque ou pratique incompatible avec la conduite rationnelle et en sécurité ;
- les manœuvres ne soient pas toujours maîtrisées ;
- les connaissances technologiques relatives au fonctionnement des systèmes soient superficielles ;
- les évolutions technologique et réglementaire soient citées sans que les contenus ne soient maîtrisés ;
- l'ensemble des tâches attendues ne soit réalisé que partiellement en raison notamment d'une mauvaise gestion du temps.

## **6.2. L'exploitation pédagogique, une difficulté récurrente chez les candidats**

À partir du thème imposé, des situations vécues sur les 4 premières heures, à partir d'une situation ou d'un objectif de formation imposé, il est attendu des candidats qu'ils proposent, une séquence de formation mettant en évidence la démarche pédagogique et les activités proposées aux élèves en lien avec le thème imposé. Les moyens informatiques mis à leur disposition permettent d'optimiser le temps de présentation et facilitent la production de documents pédagogiques comme la fiche contrat, les documents de préparation, les documents élèves, etc.

Cette année les candidats pouvaient aussi s'appuyer sur l'itinéraire qui avait été filmé et numérisé.

Les membres de jury évaluent :

- l'exploitation rationnelle du référentiel concerné ;
- la maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, synthèse, évaluation ;
- la cohérence de la construction de la séquence et le positionnement de la séance ;
- l'identification des compétences visées et les savoirs associés correspondants ;
- la prise en compte des besoins et des acquis des élèves ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ professionnel concerné ;
- la production de documents pédagogiques ;
- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- les connaissances relatives à l'organisation des enseignements sur le cycle de formation du ou des diplômes professionnels concernés ;
- l'aptitude à agir de façon éthique et responsable ;
- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à maîtriser le vocabulaire professionnel ;
- la réactivité du candidat.

Les membres du jury ont apprécié :

- les présentations orales illustrées notamment par un diaporama ;
- la réactivité et la capacité à prendre en compte les remarques du jury ;
- la qualité de la production de documents techniques et pédagogiques tant sur la forme que sur le fond ;
- la posture du candidat adaptée au métier d'enseignant.

Néanmoins, les membres du jury constatent dans certains cas :

- une mauvaise gestion du temps et une lecture incomplète des attentes ;
- l'absence de documents en étayage de la séquence proposée ;
- la non-utilisation des moyens informatiques mis à disposition ;
- des lacunes en matière de démarches et méthodes pédagogiques ;
- une méconnaissance de l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle transformée ;
- un manque de recul sur les contenus présentés ;
- une connaissance confuse, voire erronée du fonctionnement d'un EPLE (établissement public local d'enseignement) ;

### 6.3. Commentaires sur cette épreuve pratique et orale d'admission de leçon

Généralement, dans le cadre de ce concours externe, pour de nombreux candidats, les performances démontrées lors des différentes situations vécues dans la proposition pédagogique restent très moyennes, voire insuffisantes.

Tout enseignant ou futur enseignant est porteur d'une culture commune. Aussi, la culture numérique et la maîtrise des outils numériques de communication, la maîtrise orale de la langue française au travers des épreuves pratiques doivent pouvoir être démontrées.

Les membres du jury relèvent que certains candidats ont pris le temps de se préparer à cette épreuve pratique. Ils constatent que plusieurs candidats, qui ont obtenu des notes moyennes à l'épreuve d'admissibilité, se sont révélés plus performants à l'admission. Ces candidats ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils prodigués par le jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve. Ces candidats montrent une bonne connaissance des référentiels de formation et une pratique professionnelle de la conduite routière satisfaisante.

Les membres de jury rappellent que le référentiel constitue le cahier des charges de la formation à dispenser, outil que l'enseignant et donc les candidats doivent absolument s'approprier, en amont du concours, pour en faire une exploitation optimale.

Si plusieurs candidats, accompagnés par les membres de jury dans leur démarche d'investigation, ont su démontrer une capacité à relier les différentes mises en situation proposées autour d'une thématique et d'un fil conducteur lors de cette épreuve pratique, pour autant, les propositions de séance et d'organisation pédagogique restent souvent très synthétiques, peu explicites, parfois sans lien avec le thème imposé. Une réflexion plus approfondie des questions didactique et pédagogique, aurait permis d'obtenir de meilleurs résultats.

Certains candidats disposent d'une expérience professionnelle confirmée dans la conduite routière, de fait des compétences démontrées durant l'épreuve vis-à-vis des activités et situations pratiques (prise en charge d'un véhicule, conduite, mise à quai en respectant un protocole d'accès à un site logistique, prise en charge de marchandises). Pour ces candidats, le jury fait le constat d'un niveau bien moindre de compétences lorsqu'il s'agit de démontrer un niveau de connaissances technologique, réglementaire dans le contexte de la conduite et du transport routier de marchandises. Certains candidats n'ont pas toujours pris le temps d'actualiser leurs connaissances sur les évolutions techniques et réglementaires, d'autres ne les maîtrisant que partiellement.

Lorsqu'il s'agit d'imaginer, de concevoir une séance pédagogique, le manque de connaissance sur le fonctionnement du système éducatif, l'absence d'expériences vécues et/ou de réflexion dans les domaines pédagogiques ou didactiques dans la conduite d'une classe et pour enseigner à des élèves de la filière, ne permet pas aux candidats de répondre aux attentes du concours.

Les membres de jury regrettent que ces candidats n'aient pas su démontrer les quelques savoir-faire indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. En cause le plus souvent, on peut regretter l'absence de projection dans le métier d'enseignant, la méconnaissance de la discipline, de la filière et/ou des élèves que les candidats pourraient être amenés à former.

Les emplois de contractuels ne couvrent pas toujours l'ensemble des missions de l'enseignant ni même l'ensemble des enseignements professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel. Il appartient aux candidats disposant d'une expérience d'enseignement, de se confronter à la construction de séances et séquences de formation. En outre, il convient de rappeler aux candidats issus du monde professionnel, que le contact avec de jeunes adolescents ne suffit pas, que la connaissance des élèves, de leurs attentes et besoins, de leur psychologie et de leurs capacités à apprendre reste nécessaire pour proposer des séances pédagogiques réalistes.

#### **Le jury regrette aussi que nombre de candidats arrivent à cette épreuve pratique sans préparation.**

Durant l'épreuve, ces candidats démontrent des difficultés quant à s'approprier les différentes phases et attentes de l'épreuve. Les compétences professionnelles en conduite routière ne sont pas toujours démontrées, faute de mise en projection dans le cadre d'un enseignement. Certains candidats n'apportent pas de garantie sur une prise en charge d'élèves assortie d'un projet de formation à la conduite routière en toute sécurité. Le jury constate des insuffisances dans la capacité à analyser et prendre du recul sur les situations vécues, mais aussi des insuffisances dans la réflexion et les basiques en matière de didactique et de pédagogie en conduite routière.

### Pourtant, il s'agit bien de la finalité de cette épreuve.

Les mises en situations professionnelles vécues dans le cadre du concours doivent permettre aux candidats de faire des propositions de séquences et séances pédagogiques réalistes. Le jury n'attend pas une proposition complètement aboutie, finalisée. Par contre, il est important que les candidats puissent resituer leurs expériences et propositions dans le cadre du diplôme et des référentiels associés (référentiels des activités professionnelles, de compétences, de savoirs associés, de certification). A minima, il est nécessaire d'expliquer le travail de l'enseignant, le travail des élèves ou apprentis en classe. À partir des ressources mises à disposition ou recherchées, les candidats doivent pouvoir justifier de l'exploitation de ces ressources en classe ou en dehors de la classe. Il leur appartient aussi d'expliquer comment les acquis des élèves pourront être évalués. Les candidats pouvaient, à l'identique de la trame et du questionnement de l'épreuve écrite de la session 2021 (3<sup>e</sup> partie), structurer leur préparation et présentation orale. Les sujets écrits des sessions 2017 et 2021 et 2022 doivent constituer une aide quant aux contenus à proposer lors de l'exposé vis-à-vis d'autres thèmes abordés durant les épreuves pratiques.

Les membres de jury conseillent donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer puisque la définition de l'épreuve sert de cadre à l'évaluation des candidats ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines identifiés comme non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant et des obligations de service ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière et en particulier celui du baccalauréat professionnel ;
- de s'assurer d'une maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier et aux référentiels du diplôme ;
- de s'approprier des contenus variés, en lien avec les thèmes et savoirs pouvant être traités dans le cadre de la conduite routière et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, à construire, définir des schémas, des graphes, à mettre en forme des données en relation avec les contenus de formation à dispenser ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des divers outils numériques disponibles : travail à partir d'un environnement numérique, gestion d'une clé USB, utilisation des principales fonctionnalités d'une tablette, ...
- d'acquérir une meilleure maîtrise des outils de communication et de présentation assistée par ordinateur et supports didactiques ;
- de se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômes de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des élèves ;
- de faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par les différentes académies ;
- de prendre la mesure des conditions nécessaires pour se préparer sereinement et efficacement à ce concours ;

#### **6.4. Conseils aux candidats pour mieux appréhender cette épreuve à fort coefficient :**

##### Pratique professionnelle

- se perfectionner au niveau des manœuvres, du respect du protocole de sécurité... ;
- adapter sa tenue vestimentaire en fonction de la nature de l'épreuve, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI).

##### Connaissances techniques, technologiques et réglementaires

- mettre à jour ses connaissances technologiques afin de résoudre un incident technique ;
- s'informer sur les évolutions technique et réglementaire des véhicules et du transport de marchandises en consultant par exemple des sites Internet ciblés et des revues professionnelles mais aussi en se rapprochant de concessions de véhicules de transport routier et d'enseignes appropriées.

##### Contexte de l'enseignement professionnel

- maîtriser le contenu d'un référentiel en se rapprochant de professeur ou d'équipe pédagogique confirmée ;
- appréhender l'organisation des enseignements généraux et professionnels d'un lycée professionnel en consultant notamment des sites officiels comme Eduscol ;
- distinguer les différentes pratiques pédagogiques mises à la disposition des enseignants de lycée professionnel pour mobiliser les élèves, comme l'accompagnement personnalisé ou la co-intervention ou le chef d'œuvre ;

- s'approprier le fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement en sollicitant une rencontre avec un chef d'établissement.

#### Exploitation des sujets proposés :

- lire attentivement le sujet dans son ensemble et analyser son contenu avant de répondre aux questions posées ;
- gérer le temps imparti afin de ne négliger aucune partie des travaux demandés ; pour ce faire, un entraînement préalable est indispensable.

#### Prestation orale :

- adopter la posture adaptée au métier d'enseignant ;
- respecter le temps imparti qui ne peut être atteint qu'avec un entraînement régulier à ce type d'activités ;
- être à l'écoute des questions et des remarques des membres du jury ;
- veiller à réaliser un exposé structuré et clair.

#### Exploitation pédagogique :

- exploiter efficacement et rationnellement les ressources et supports de communication mis à disposition du candidat comme le tableau, l'environnement informatique et numérique ;
- se familiariser avec les approches pédagogiques et didactiques du domaine de la conduite routière en se rapprochant d'équipes pédagogiques confirmées ;
- s'efforcer de justifier les choix pédagogiques proposés ;
- proposer des séances pédagogiques réalistes mettant en œuvre des activités exploitables en lycée professionnel en prenant en compte le profil des élèves à former.

## 7. Épreuve d'admission d'entretien

Pour cette épreuve d'entretien, les membres pluri catégoriels (inspecteur, chef d'établissement ou attaché d'administration et professeur de conduite routière) de la commission d'entretien relèvent que :

- les fiches de renseignements ont été déposées dans Cyclades à la date indiquée. La commission observe des fiches dont le contenu est parfois peu explicite dans la chronologie et en décalage avec la stratégie globale de présentation du candidat ;
- à la marge, pour 5 candidats ont eu soit une attitude soit une posture inadaptée pour de futurs professeurs titulaires (expressions familières, raccourcis langagiers, conjugaisons non maîtrisées et vocabulaire inapproprié). On note un candidat sans convocation ainsi que des candidats qui ne disposent pas de stylo pour signer la feuille d'émargement ;
- lors des interrogations : des attitudes qui questionnent sur la neutralité du futur fonctionnaire. En effet, des noms d'inspecteurs ou de proviseurs sont cités (dans ce cadre, la commission précise qu'il convient de n'aborder que la fonction de la personne sans la nommer).

### Première partie de l'entretien (5' de présentation et 10' d'entretien)

La commission observe la richesse des parcours professionnels, ainsi que les engagements dans les domaines associatifs et sportifs qui malheureusement ne sont pas suffisamment mis en perspective. Il convient de préparer cette partie de l'épreuve en l'envisageant comme une véritable valorisation du parcours antérieur au regard du métier visé afin de mettre en exergue la motivation des candidats. Il serait parfois opportun d'étayer (en partie) la présentation de 5 minutes sur le parcours scolaire voire universitaire des candidats même s'il n'est pas en lien direct avec la spécialité du concours, les nombreuses missions des enseignants le permettent. La durée moyenne des interventions des candidats est de 3'20". Le jury a observé que plus de la moitié des présentations n'étaient pas anticipées par les candidats et que de ce fait, il leur était impossible de gérer finement leur temps d'intervention.

Dans cette présentation, la commission constate un manque d'explicitation par les candidats de l'intérêt des missions antérieures dans la perspective du métier d'enseignant titulaire. De trop nombreux candidats ne mettent pas en relief la richesse de leurs expériences passées (valeurs, compétences développées...) qui contribueront à l'exercice de leur futur métier. Dans ce cadre, seuls 30% des candidats ont mentionné les compétences des métiers du professorat et de l'éducation. (<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>)

### Seconde partie sur l'analyse de situations (20' de mises en situation professionnelle (enseignement et vie scolaire))

Pour une large majorité des candidats, les situations sont re contextualisées et comprises. On observe, à la marge, quelques finesses descriptives qui peuvent échapper à une première lecture. Il convient de s'attacher aux faits et d'identifier rapidement les valeurs et principes de la république que la situation questionne sans s'empresse de proposer des solutions à court, moyen et long terme.

Trop souvent, quelle que soit la mise en situation, les candidats citent le principe de laïcité sans réellement en maîtriser les contours et implications. Il en va de même pour la non-discrimination. Une connaissance fine des valeurs de la république et des principes qui régissent notre société est exigée pour cette épreuve. Même s'il n'est pas demandé aux candidats une expertise régaliennne, identifier ce qui relève du code pénal ou du code de l'éducation est fondamental. Dans de trop nombreux cas, les candidats s'acharnent à vouloir régler certaines situations en interne du système éducatif sans impliquer les autorités judiciaires.

Afin d'obtenir une démarche d'action à court terme, il est parfois dommage de devoir remettre le futur professeur en situation de citoyen, de lui demander quelle serait son attitude à l'extérieur d'un établissement scolaire avant de revenir aux droits et obligations d'un enseignant titulaire. Il est conseillé aux candidats d'être plus pragmatiques dans leurs propositions et de ne pas se disperser en s'appuyant sur des expériences passées bien souvent inappropriées au contexte. Au-delà des aspects réglementaires, le bon sens doit s'appliquer dans la recherche de solutions.

À plus ou moins long terme, certaines actions proposées par les candidats étaient particulièrement pertinentes avec l'intervention d'organismes, d'associations ou de partenaires de l'école. À l'opposé, certains candidats se contentent de « discuter avec les élèves ». La commission insiste sur la nécessité de présenter des actions éducatives facilitatrices dans l'appropriation des valeurs de la république par le jeune public.

Enfin, les échanges avec les membres du jury lors de l'entretien doivent permettre d'obtenir des réponses explicites et concises, ce qui a été majoritairement le cas. Pour 20 % des candidats, les membres du jury ont

dû à plusieurs reprises les interrompre (dans leur intérêt) afin de recentrer le débat. En effet, la durée et le phasage de l'épreuve obligent à aller à l'essentiel afin que le candidat puisse mettre en relief ses connaissances du système éducatif et du fonctionnement d'un établissement scolaire (public ou privé).

En conclusion, si les candidats doivent adopter la posture rigoureuse de futurs enseignants titulaires sur l'ensemble du concours, il leur est demandé, lors de cette épreuve, d'être particulièrement attentifs à leur comportement et aux propos tenus qui doivent être irréprochables.

## **8. Ressources pour se préparer, voire se former aux attendus du concours**

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours encadrées par des corps d'inspections ou des formateurs académiques offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Des sites à consulter pour s'informer et se former :

<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Sujets de l'épreuve d'entretien : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>

Il existe des sites et quelques ouvrages traitant des sujets relatifs à l'exploitation du référentiel et à la production de séquences et séances :

<https://eduscol.education.fr/sti/articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

« Comment définir les objectifs pédagogiques », Robert Mager, Dunod.

« Pour enseigner dans la voie professionnelle : Du référentiel à l'évaluation », Bernard Porcher..., Delagrave (2013).

« Du Référentiel À L'évaluation - Cinq Clés Pour Enseigner », Bernard Porcher.

S'agissant de la réglementation des transports routiers de marchandises : le LAMY Transport, tome 1 et 2.